

L'actu

JANVIER - MARS 2024

24

Communauté de communes Loire Layon Aubance



TRANSITIONS

LA CHARTE PAYSAGÈRE :

Un outil commun pour protéger les paysages de notre territoire et la singularité de chaque commune.

— p.6-7

INITIATIVES

DES STRUCTURES PETITE ENFANCE CUISINENT SUR PLACE ET CONSOMMENT LOCAL

L'association « Premiers pas » fournit aux enfants des repas élaborés sur place avec des produits frais et locaux

— p.8-9



DÉCRYPTAGE

AMÉNAGER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La CCLLA a engagé plusieurs démarches pour répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience

— p.10-11

SUIVEZ LE MOUVEMENT

 LOIRE-LAYON-AUBANCE.FR

 [LOIRE LAYON AUBANCE](#)

 [LOIRE LAYON AUBANCE](#)

DES REPAS DE QUALITÉ POUR LES TOUT-PETITS



Offrir aux enfants une nourriture saine, les initier dès leur plus jeune âge aux plaisirs de la cuisine, leur faire découvrir de nouveaux goûts, leur apprendre à connaître les légumes... en Loire Layon Aubance, plusieurs structures d'accueil des tout-petits se sont lancées dans cette démarche.

Ainsi le multi-accueil Cocci'Bulles à Saint Georges-sur-Loire, géré par l'association La boîte à malice, le multi-accueil 1,2,3... Soleil ! à Brissac-Quincé et la micro-crèche La Maissonette à Vauchrétyen, gérés par l'association « Premiers pas » mais aussi la maison de l'enfance Chapeau pointu de Juigné-sur-Loire, la halte-garderie Piccolo de Saint-Lambert-du-Lattay, ou encore la micro-crèche Les p'tits Tufs de Chemellier, assurent la préparation des repas sur place, à partir de produits frais

et locaux, si possible issus de l'agriculture bio ou raisonnée. À Chalonnes-sur-Loire, le multi-accueil Le Marais Enchanté est approvisionné par la cuisine centrale de la commune qui promeut, elle aussi, une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement. La CCLLA participe au financement de ces actions, qui s'inscrivent parfaitement dans le Projet Alimentaire Territorial lancé en 2017.

À l'heure où le bien-manger, le retour à une certaine naturalité et le soutien à l'économie locale ont le vent en poupe, cette démarche remporte l'adhésion des familles... et régale visiblement les enfants ! (reportage pages 8 et 9).

SOMmaire

DANS VOS YEUX! P3
Rencontre avec Julien Guérif

ÇA BOUGE! P4
Les actus flash

TRANSITIONS P6
Préserver et valoriser ce qui constitue l'identité Loire Layon Aubance

INITIATIVES P8
Mieux nourrir les tout-petits

P10 DÉCRYPTAGE
Concilier développement économique et transition écologique

P12 DANS LES COULISSES
Le service ADS, chargé d'instruire vos demandes d'urbanisme

P14 NOS COMMUNES EN MOUVEMENT
Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments

P15 AGENDA
Les moments à ne pas manquer !

Édito



Marc Schmitter,
Président

L'attractivité, un enjeu pour le territoire

La qualité des services à la population participe à l'attractivité du territoire. L'accueil de nouvelles familles en particulier nécessite un service de la petite enfance répondant aux besoins des jeunes parents. La demande de plus en plus forte et les tensions sur le marché du travail dans ce secteur d'activités nécessitent de l'anticipation et la redéfinition de notre offre de service. Un schéma directeur

de la petite enfance est en cours d'élaboration permettant d'améliorer le maillage de nos structures petite enfance ainsi que le niveau de service proposé. L'extension du multi-accueil de Rochefort-sur-Loire est déjà lancée, celle de Brissac-Quincé est prévue l'année prochaine.

La qualité de l'accueil passe aussi par une alimentation de qualité. Plusieurs structures sont déjà engagées dans une démarche de circuits courts et d'alimentation à partir de produits biologiques. C'est le développement d'une économie locale au service de la santé.

L'attractivité passe également par la valorisation des atouts de notre territoire. La diversité de ses paysages, l'eau, le relief, le patrimoine, la vigne... C'est la complémentarité de ces ambiances paysagères que la communauté de communes a souhaité valoriser au travers une charte paysagère, un outil pédagogique conçue comme un guide de recommandations pour prendre en compte le paysage dans les aménagements futurs. Répondre aux enjeux du changement climatique, limiter la consommation des terres agricoles, développer de nouveaux modèles d'habitat, tout en préservant et en valorisant notre environnement, voilà l'enjeu que les élus se sont fixés au travers cette charte paysagère.

Je tiens également en ce début d'année à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2024 !

Édité par la Communauté de communes Loire Layon Aubance / Directeur de la publication : Marc Schmitter, Président / Rédactrice en chef : Géraldine Delourmel, Directrice générale des services / Rédaction : Christophe de Bourmont, journaliste et Coline Guérin, chargée de communication, avec la participation des services communautaires / Photos : Communauté de communes, Christophe de Bourmont, AURA, David Eveilleau / Conception graphique et mise en page : Lug Création, Val du Layon / Impression : Imprimerie Vincent (certifiée Imprim'Vert, PEFC et FSC), Tours / Distribution : Entreprises d'insertion : Alise services, Mauges sur Loire et Initiatives Emploi, Lys Haut Layon / Tirage : 27 350 exemplaires.

Le magazine Loire Layon Aubance est distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris Stop Pub (4 numéros par an tous les 3 mois). Si toutefois vous ne le recevez pas, merci de nous le signaler en adressant un e-mail à communication@loirelayonaubance.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

Dans VOS yeux!

Chaque numéro, un habitant, chef d'entreprise, usager... nous parle de Loire Layon Aubance

“ Perpétuer un savoir-faire artisanal rare, qui rayonne au plan national. ”

Qu'est-ce qui vous a amené à reprendre cette société ?

C'est une opportunité inattendue. Après mes études de paysagisme au lycée agricole de Pouillé, j'ai travaillé quelques années en Vendée. Puis j'ai rencontré ma conjointe Sophie, originaire de La Possonnière, et je suis revenu m'installer en Anjou. C'est là que mon beau-père Christian nous a annoncé son intention de prendre sa retraite et céder son entreprise spécialisée dans l'affûtage de précision. Il en existe moins d'une dizaine en France. Comme j'ai toujours eu le projet de créer ou reprendre une entreprise, j'étais partant !

Une telle reconversion, ça ne s'improvise pas ?

Oui j'ai eu la chance que cela se passe très bien, dans une ambiance familiale. Comme je ne connaissais pas le métier, j'ai fait un stage de découverte dans l'entreprise fin 2021. Cela m'a plu, et j'y ai passé un an comme salarié, pour apprendre les fondamentaux du métier, rencontrer les clients, assimiler les bases comptables... J'ai repris officiellement le 1^{er} juillet 2022, Christian a continué de m'accompagner pendant un an.

Au-delà du métier et du terrain, il y a le projet financier...

Pour cela, nous nous sommes rapprochés du service Développement économique de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Pascal Coatrieux nous a aidés à monter le dossier financier et à obtenir un prêt d'honneur de 10 000 € d'Initiative Anjou. Cela a été un énorme atout devant les banques : le soutien d'Initiatives Anjou donne beaucoup de crédibilité au projet. Nous avons consacré une partie de ce prêt à des actions de communication et des salons professionnels.

Vous vous êtes donc sentis soutenus par le territoire ?

Tout-à-fait, et cela continue ! Par exemple, nous avons eu le plaisir d'être sollicités l'automne dernier pour apparaître dans une vidéo mettant en avant les savoir-faire du territoire, sur le site de la CCLLA. C'est agréable de sentir que la collectivité nous connaît et nous reconnaît ! Même si notre clientèle est essentiellement nationale, nous avons la chance de compter aussi de belles entreprises sur notre territoire, comme la maroquinerie Vuitton à Beaulieu-sur-Layon, qui contribuent à notre notoriété.

Comment se passe l'activité depuis cette reprise ?

Encore mieux que prévu ! Nos actions de communication ont payé, l'Atelier gagne d'année en année en notoriété et reconnaissance. Pour 2024 nous projetons d'obtenir le label d'excellence de savoir-faire français Entreprise du Patrimoine Vivant, et de faire labelliser Made in Anjou nos couteaux à huîtres « Little Robert ».



JULIEN GUÉRIF

Repreneur de L'Atelier d'Affûtage et de Coutellerie à La Possonnière

Julien Guérif, 31 ans, habite La Possonnière et a repris en 2022 L'Atelier d'Affûtage et de Coutellerie, sur cette même commune. Un challenge qui lui permet à la fois de s'inscrire dans une continuité familiale sur le territoire dont il est originaire, et de perpétuer un savoir-faire artisanal rare.

Pour en savoir plus :

<https://www.atelier-affutage.fr/>

À propos d'initiative Anjou

Membre du réseau Initiative France, l'association Initiative Anjou aide environ 250 entrepreneurs chaque année en Maine-et-Loire, accordant aux porteurs de projets des prêts d'honneur à 0 % qui viennent augmenter l'apport personnel. C'est le service Développement économique de la CCLLA qui assure l'accompagnement du demandeur pour monter le projet, constituer le dossier et présenter la demande de prêt devant la commission.

Pour en savoir plus :

<https://www.initiative-anjou.com>

MADE IN ANGERS : LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE VOUS OUVRONT LEURS PORTES

Du 26 février au 22 mars, l'édition 2024 de l'opération Made in Angers offrira l'opportunité aux habitants du Maine-et-Loire de découvrir leurs entreprises.

Au programme : parcours thématiques, visites guidées en famille, temps d'échange avec un professionnel pour tout savoir sur son métier...

Plusieurs entreprises de la communauté de communes Loire Layon Aubance seront ravies de vous recevoir : *Écocyclerie Loire*

Layon Aubance, Biscotte Pasquier, Domaine Escogriffe, Savoirs plus, Domaine des Deux Moulins, C'est Bio l'Anjou, le Cabaret des Belles Poules et Domaine Blouin.

Quant aux chefs d'entreprises, ils sont invités à rencontrer d'autres entrepreneurs et initier des synergies lors de la convention d'affaires Made in Angers, le 20 février au Centre des Congrès Jean-Monnier à Angers. En 2023, près de 190 entreprises avaient ainsi généré 600 rendez-vous d'affaires.



Réservation obligatoire, par internet ou par téléphone, au minimum 24 heures à l'avance.

Le tarif est de 6 € par personne hors réduction.

La réservation pour les visites grand public sera ouverte à partir du samedi 27 janvier 2024.

Retrouvez toutes les informations et la billetterie en ligne sur www.madeinangers.fr



L'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES DE PLUS EN PLUS FACILE

Désormais, la carte unique de lecteur Rezokili donne accès à 19 bibliothèques : en novembre 2023, les bibliothèques de Brissac-Quincé, Saint-Rémy-la-Varenne, Vauchrétiën, Blaison-Saint-Sulpice, Les Garennes-sur-Loire et Saint-Melaine-sur-Aubance ont rejoint le réseau.

Parallèlement, 5 bibliothèques de l'ouest du territoire – Chalonnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint Georges-sur-Loire et La Possonnière – ont formé le réseau Rézouest, sur le même modèle.

Enfin, un nouveau portail internet unique a été mis en place. L'utilisateur peut accéder à tous les documents disponibles sur le réseau auquel il appartient, consulter la programmation culturelle des bibliothèques et s'inscrire aux newsletters.

En 2025, les 24 bibliothèques de la communauté de communes seront réunies au sein du seul Rezokili afin de faciliter l'emprunt et la restitution des 230 000 documents et ouvrages accessibles sur l'ensemble du territoire.

UNE RÉFLEXION POUR LA VALORISATION DU MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE

Depuis juillet 2023, les animatrices des cinq Relais Petite Enfance de la Communauté de communes Loire Layon Aubance se sont regroupées en collectif afin de travailler sur des thématiques communes.

« Nous constatons une diminution importante du nombre d'assistantes maternelles agréées sur notre territoire, explique Nathalie Cheignon, chargée de coopération petite enfance. Les nombreux départs en retraite (45 % des assistantes maternelles d'ici à 2030 au niveau national) ne sont pas

suffisamment compensés, car ces métiers manquent d'attractivité. Nous devons donc imaginer des actions pour valoriser l'activité des assistantes maternelles présentes sur nos communes et pourquoi pas susciter de nouvelles vocations ».

Le collectif a organisé en octobre dernier une première rencontre partenariale, en conviant l'ensemble des partenaires de ce secteur : centres de formation, organismes d'accompagnement vers l'emploi, la PMI, la CAF, les élus...



Un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires dont les assistantes maternelles du territoire, proposera des actions dès 2024.

DÉFI MOBILITÉ 2024 : UNE SEMAINE POUR BOUGER AUTREMENT !

Le Défi mobilité revient ! Du 15 au 21 avril, ce challenge collectif organisé par Alisée en partenariat avec l'ADEME et la Région des Pays de la Loire, propose aux écoles et entreprises de parcourir durant une semaine, par équipes, le plus grand nombre de kilomètres en écomobilité sur le trajet domicile-travail : vélo, trottinette,

covoiturage, transports publics, voiture électrique, marche à pied... Par exemple, en 2023, l'école Saint-Joseph de Saint-Germain-des-Prés avait mobilisé élèves et professeurs et réuni 44 participants, pour 147 trajets et 220 km réalisés.

Une façon conviviale et ludique de

(re) découvrir les modes de déplacement écologiques, et pourquoi pas de changer ses habitudes.

Saurez-vous relever le défi cette année ?

Plus d'informations :
<https://www.defimobilite-paysdelaloire.fr>

SCHÉMA CYCLABLE TERRITORIAL : LE TERRITOIRE LOIRE LAYON AUBANCE ORGANISE DES ATELIERS AVEC LES HABITANTS SUR LE THÈME DE LA MOBILITÉ À VÉLO

Dans le cadre du schéma directeur cyclable territorial, 3 réunions publiques seront organisées les mercredi 24 janvier, jeudi 25 janvier et jeudi 1er février avec les habitants des communes Loire Layon Aubance, afin d'échanger sur les besoins de liaisons cyclables structurantes et de stationnements vélo.

Pour s'inscrire aux ateliers :
<https://loire-layon-aubance.fr/vivre-habiter/mes-demarches-de-mobilite/je-participe-a-une-mobilite-durable/>



ATELIER 1

Mercredi 24 JANVIER
Salle Beausite,
Saint-Georges-sur-Loire

Chalonnes-sur-Loire,
Champtocé-sur-Loire,
Chaufonds-sur-Layon,
La Possonnière, Saint-Georges-sur-Loire,
Saint-Germain-des-Prés

lien pour covoiturer :



<https://togetzer.com/covoiturage-evenement/wz2brx>

ATELIER 2

Jeudi 25 JANVIER
Salle du Tertre, Brissac-Quincé,
Brissac Loire Aubance

Blaison-Saint-Sulpice,
Brissac Loire Aubance,
Les Garennes sur Loire,
Saint-Jean-de-la-Croix,
Saint-Melaine-sur-Aubance

lien pour covoiturer :



<https://togetzer.com/covoiturage-evenement/z3ohuy>

ATELIER 3

Jeudi 1^{er} février
Salle des fêtes de Denée,
à Denée

Aubigné-sur-Layon,
Beaulieu-sur-Layon,
Bellevigne-en-Layon, Denée,
Mozé-sur-Louet, Rochefort-sur-Loire,
Terranjou, Val-du-Layon

lien pour covoiturer :



<https://togetzer.com/covoiturage-evenement/owjczu>

UNE CHARTE COMMUNE POUR PRÉSERVER LA BEAUTÉ DE NOTRE TERRITOIRE

*Nous vous en parlions en avril dernier (L'actu n°21) :
la Charte paysagère Loire Layon Aubance est désormais achevée.
Ce document de référence aidera les acteurs du territoire à préserver et valoriser
ce qui constitue l'identité Loire Layon Aubance.*

La Charte paysagère Loire Layon Aubance est le fruit d'un important effort collectif. Son élaboration a donné lieu à de nombreux ateliers participatifs impliquant élus, services techniques, agents communaux et communautaires, ainsi que l'agence d'urbanisme de la région angevine (AURA). Ce travail, mené sur près de trois ans, a permis de définir très finement les paysages propres à notre territoire et les spécificités de chaque commune. Sur cette base, l'AURA a construit des recommandations concrètes pour préserver ce cadre de vie tout en assurant son développement harmonieux.

UN OUTIL POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

La Charte paysagère met particulièrement l'accent sur les adaptations liées au changement climatique. En effet, le paysage constitue le premier reflet des modifications à venir, non seulement parce qu'il est façonné par les éléments naturels (évolution des cours d'eau, de la végétation, de la biodiversité), mais aussi parce que la transition écologique fait apparaître de nouveaux éléments dans le paysage, comme les panneaux photovoltaïques et les éoliennes.

Face à ces défis, la Charte paysagère constitue un outil commun partagé par tous les élus du territoire pour protéger, à travers leur PLU, les caractéristiques du territoire et la singularité de chaque commune. Ce guide pratique est illustré de nombreux exemples de réalisations, en Maine-et-Loire ou ailleurs.

DES ÉCHELLES COMPLÉMENTAIRES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

La Charte paysagère définit tout d'abord les « pépites » qui distinguent notre territoire et structurent ses paysages : les massifs forestiers, la mosaïque agricole, la présence de l'eau, les reliefs contrastés, la richesse du patrimoine naturel et bâti, l'importance du vignoble. Autant d'atouts qui participent à l'attractivité et à l'agrément de notre territoire, mais qui restent fragiles et qu'il faut savoir protéger.

Elle s'attache ensuite aux « grands paysages », les unités paysagères qui structurent le territoire : les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen, la Loire et ses promontoires, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les plaines et coteaux du saumurois et du Val d'Anjou. Pour chacun d'entre eux, elle définit des enjeux, indique des orientations et délivre des préconisations. Par exemple, valoriser les points de vue remarquables en profitant des points hauts pour créer des espaces d'observation (panoramas, belvédères) reliés aux cheminements doux. Ou encore, préserver les spécificités patrimoniales (bâtiments historiques, murs en pierre...) qui mettent en valeur les caractéristiques locales.

En ce qui concerne les « espaces habités », la Charte paysagère indique comment optimiser l'existant pour l'adapter aux enjeux climatiques et à l'évolution des modes de vie. Un chapitre est notamment consacré à la rue : redonner place aux plantes et aux arbres, qui jouent un rôle essentiel pour la biodiversité et pour le rafraîchissement local, aménager des espaces de convivialité, assurer la cohabitation des différents modes de déplacement... L'idée maîtresse étant d'améliorer l'organisation et l'utilisation des espaces publics disponibles, pour offrir aux habitants et usagers un cadre de vie agréable, sécurisant et pérenne.

MIEUX INTÉGRER ZONES NATURELLES ET ZONES CONSTRUITES



Une attention particulière est accordée aux « points de contact » : ces lisières et abords des bourgs où le grand paysage et l'urbain se rencontrent. Retravailler la signalétique pour mieux l'insérer dans l'environnement, prendre en compte la topographie des lieux, inclure la trame verte et bleue dans l'aménagement des zones d'activité, aménager des entrées de bourg valorisantes... En clair, faire cohabiter harmonieusement caractéristiques naturelles et activités humaines.

Présentée à l'ensemble des maires en décembre dernier, la Charte paysagère Loire Layon Aubance pourra désormais constituer, pour chaque commune, un socle de repères et de réflexion pour guider ses projets d'aménagement et de développement.

Retrouvez la Charte Paysagère sur la page :
<https://loire-layon-aubance.fr/collectivite/projet-de-territoire/>

À VOUS DE JOUER

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1									4		
2											
3				8				5			
4											
5										3	
6											
7											
8	9			2							
9											
10										6	
11		1				10					
12					7						

Horizontalement

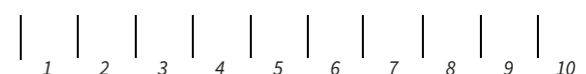
- Naturels ou bâtis, préservons-les.
- Esprit - article - Terminaison verbale.
- Sculpture du paysage - Arrêt.
- Direction du vent - Grenier moderne - renforce le oui.
- Possessif - petit mamifère - Un jour à Londres.
- Gardien - Personnel - Ville de Bourgogne.
- Bord de Loire - Conviendra.
- Enflamme les marseillais - Nos quatre ponts les relient - Assemblée Générale (abréviation)
- Se cueille en forêt de Beaulieu Iridium au labo - Au fond.
- Pige - Nous le sommes.

- Vieille voiture de sport - Dans Personnel
- Butte idéale pour nos vins - Précède la spécialité.

Verticalement

- Prêts - Paysage agraire.
- Le PLU(i) y contribue.
- Écran - Précieux - Se jette dans la Manche à Binic.
- Nivela.
- Perles de Loire - Monnaie bulgare - Toile d'écran.
- Garda(se) - Richesse de notre territoire.
- Restes - Orée.
- Direction - Lentilles.
- Propre - Pour le repos.
- Usai - La plus grande.
- S'admirent et se protègent.

— Sera écologique, climatique, sociale et économique —



MOBILISÉS POUR MIEUX NOURRIR LES TOUT-PETITS

Cela fait maintenant 14 ans que l'association « Premiers pas » fournit aux enfants reçus dans son multi-accueil de Brissac-Quincé et sa micro-crèche de Vauchrézien des repas élaborés sur place avec des produits frais et locaux. Fanny Cordaz, directrice de l'association, raconte.



« L'idée est née en 2010. Plusieurs membres de l'équipe, amatrices de cuisine et clientes de circuits courts, ont souhaité proposer aux enfants des produits sains préparés « comme à la maison », plutôt que les repas en barquettes livrés par un prestataire extérieur. »

Bien que novatrice à l'époque, l'initiative s'est concrétisée rapidement grâce à l'implication des producteurs locaux. « Ils se sont montrés sensibles à la démarche et se sont investis au-delà de nos espérances en acceptant de nous livrer chaque semaine en petites quantités, sans surcoût. Au fil du temps, nous avons noué avec eux une vraie complicité. » Aujourd'hui, la quasi-totalité des produits provient de l'agriculture bio ou raisonnée, dans un rayon de 30 kilomètres : Brissac-Quincé - fruits et légumes du Petit Jardin, laitages de la Crèmerie de l'Aubance, fromagerie Rouet, boulangerie Le Quatre - mais aussi Denée avec les volailles du Petit Pré, les produits secs de Mon bio camion à Terranjou, les viandes de la boucherie Poulet à Angers, l'épicerie Proxy de Vauchrézien...

Rigueur et inventivité

L'une des collaboratrices chargées d'élaborer les repas a suivi une formation sur les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire (HACCP), et tous les protocoles d'usage sont appliqués : relevés

quotidiens de température, respect de la chaîne du froid, conservation d'échantillons, etc. Des contrôles aléatoires sont régulièrement effectués par les services vétérinaires. « Les professionnelles composent les paniers en fonction des saisons et des opportunités mais ne connaissent pas toujours à l'avance l'état de maturité des fruits et légumes. Elles doivent donc s'adapter chaque jour, avec une créativité qui force l'admiration ! »

Une démarche ludique et pédagogique

Intégrée au projet pédagogique, la cuisine participe à la découverte sensorielle et à l'autonomisation des enfants. Dès le matin, ils sont invités à toucher, sentir, manipuler les produits crus. Ils peuvent assister à la préparation et poser des questions, pendant que les bonnes odeurs les mettent en appétit. Puis, à l'heure du repas, c'est tout un rituel qui se met en place : de petites tables de deux ou trois convives, avec nappe et décoration, comme au restaurant. Présentation soignée des plats, descriptif du menu, petite chanson pour se

souhaiter bon appétit et remercier la professionnelle... Les repas sont servis dans des plateaux compartimentés, chaque enfant dégustant les ingrédients à son rythme. Le tout dans un calme impressionnant : « Nous parlons bas, nous mettons une musique douce, nous faisons en sorte que le repas soit un moment serein et sans pression, centré sur le plaisir et la découverte gustative. »

Les résultats sont à la hauteur : les enfants apprécient, s'intéressent, goûtent volontiers à tout et se révèlent souvent fins gourmets. Leurs parents sont également enthousiastes, beaucoup voient évoluer positivement l'appétit de leur

enfant, son ouverture aux goûts nouveaux... « Pour certaines familles, cela a même été un critère de choix, c'est une belle reconnaissance ! »

« Découverte, autonomie, partage... la cuisine devient une activité pédagogique »

PHOTO DE L'ÉQUIPE

Fanny CORDAZ
Céline BRUNET
Catherine RIOBE
Pauline BIOTEAU
Amélie ANGEBAULT
Catherine BONEIL
Elodie BRAUD
VERGNE
Sonia MAREK
Céline THOMAS
Eva PAIN
Valérie DESMAS



Le multi-accueil de Rochefort-sur-Loire s'agrandit

Construite en 2001, la Maison de l'enfance « Les Goganes » héberge un établissement d'accueil de jeunes enfants et un relais petite-enfance. Pour répondre à l'évolution des besoins, la communauté de communes a décidé de la rénover et d'augmenter sa capacité d'accueil afin de la porter à 18 places.

Les travaux de réhabilitation et d'extension ont démarré le 16 octobre dernier. Ils comprennent, notamment, la construction d'une cuisine pour confectionner les repas sur place, la création d'un dortoir supplémentaire, le réaménagement de la mezzanine et l'amélioration du confort d'été.

L'opération, qui durera 12 mois, est cofinancée par la CCLLA, la CAF et l'État (via la dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le multi-accueil restera ouvert pendant les travaux.



Contact et Informations : <https://vyv-enfance.fr/creches/creche-les-gogan>



CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE, C'EST POSSIBLE !

La loi Climat et résilience fixe deux objectifs chiffrés en matière d'usage des sols : atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » d'ici à 2050, et réduire de moitié la consommation de terrains naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la période de référence 2011-2021. Tenues de respecter cette trajectoire, les collectivités doivent adapter en conséquence leurs projets d'aménagement, en particulier celui des zones d'activité économique.

**Hélène Garnier,
directrice du Pôle aménagement et
transitions écologique et climatique**

« Pour y parvenir, il faut adopter une vision globale car tout est lié : la protection des espaces naturels, l'implantation et la croissance des entreprises, la préservation des terres agricoles, mais aussi le partage des ressources, l'évolution des modes de déplacement, la production des énergies renouvelables, sans oublier la création de logements accessibles... » Face à ce défi de taille, qui nécessite une coopération concertée et responsable de l'ensemble des acteurs, la CCLLA a engagé plusieurs démarches.



IDENTIFIER LES POTENTIELS RESTANTS

Dès 2021, la CCLLA a mené une étude approfondie afin d'identifier les terrains éligibles à l'extension ou la création de ZAE. « Sur chaque parcelle, raconte Pascal Coatrieux, responsable du développement économique, nous avons passé en revue tous les critères : proximité avec les axes routiers, maillage du territoire, contraintes en termes de zones humides, de biodiversité, d'AOC, de culture, de boisement, d'habitat... »

Ce travail a abouti à une cartographie précise des zones qui laissent un potentiel de développement, soit une soixantaine d'hectares au total. « Ces extensions de zones d'activité devront être aménagées de façon vertueuse : optimisation de l'espace, gestion de l'eau, végétalisation, etc. Elles seront dédiées surtout à l'industrie, les activités artisanales et libérales ayant davantage vocation à revenir vers les centres bourgs à l'avenir. »

OPTIMISER L'EXISTANT

Parallèlement à ces études prospectives, les 32 zones d'activité économique du territoire ont aussi été analysées. La plupart présentent un réel potentiel d'optimisation de l'espace, et pourraient accueillir de nouvelles entreprises à terme sans artificialiser de nouvelles surfaces.

covoiturage, mutualisation de moyens, économie circulaire de proximité, gestion optimisée des déchets... Il est donc tout à fait possible de concilier développement économique et sobriété foncière. Nous avons tout à y gagner !

De nombreuses solutions existent pour gagner de la place : redessiner la circulation, mutualiser des parkings, des bâtiments de stockage, voire des salles de réunion... Selon Pascal Coatrieux, « On estime à 30 % les gains réalisables sur certaines zones, c'est considérable ! De plus, l'expérience prouve que là où les entreprises ont su mettre en place ce genre d'organisation, cela a ouvert la porte à des coopérations encore plus poussées :

Pour sensibiliser les entreprises et les inciter à s'engager sur cette voie, le service développement économique de la CCLLA a construit un programme d'animations pédagogiques qui sera présenté progressivement à l'ensemble des acteurs.

Retrouvez le Programme d'Animations Économiques sur la page :
<https://loire-layon-aubance.fr/economie-tourisme/economie/programme-danimations-economiques/>

EXPÉRIMENTER SUR LE TERRAIN

Trois zones d'activité économique font d'ores et déjà l'objet d'actions concrètes :

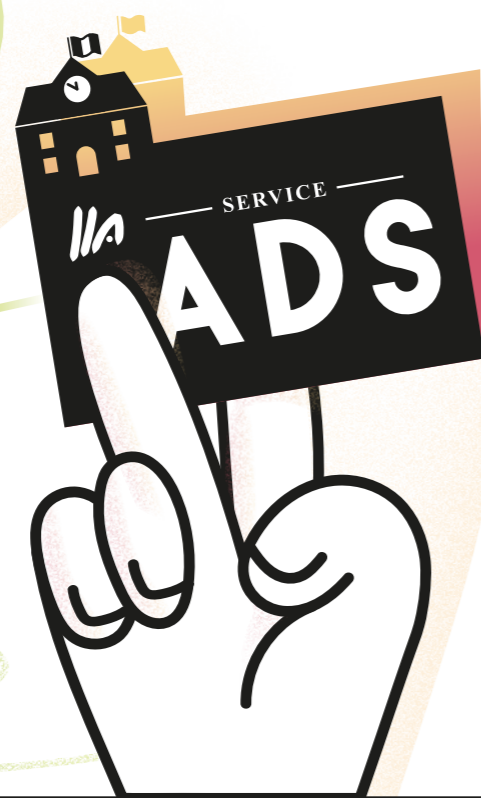
- Sur l'actiparc de Champtocé, une nouvelle tranche va être aménagée de façon à protéger une zone humide et à intégrer la transition écologique et énergétique : stationnement mutualisé, covoiturage, panneaux photovoltaïques en toiture, gestion des eaux pluviales, trame bocagère... De plus, l'actiparc sera desservi par l'une des 11 liaisons cyclables d'intérêt communautaire, reliant la gare de Champtocé et permettant aux salariés de venir en train + vélo.



- Sur la ZI de l'Éperonnerie à Chalonnes-sur-Loire et la ZA des Gourds à Rochefort-sur-Loire, la CCLLA souhaite définir une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) : il s'agit d'une démarche collective concertée avec les élus et les entreprises, pour optimiser le foncier et intégrer certains critères environnementaux à tout projet d'implantation et d'aménagement. Notons qu'à Chalonnes cette démarche s'organise en synergie avec l'opération programmée de rénovation de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU), que la CCLLA soutient financièrement, et qui peut être un levier pour faciliter l'installation de nouveaux commerces et artisans en centre-ville.

- Enfin, sur la zone de Lanserre, à Juigné-sur-Loire, la CCLLA lance une étude d'aménagement de la voirie pour libérer de nouveaux espaces en redessinant la circulation. Un lien sera établi avec la boucle cyclable reliant Brissac-Quincé à Mûrs-Érigné, et une réflexion sur les transports collectifs et l'amélioration de l'aire de co-voiturage sont en cours avec le Département.

L'ensemble de ces orientations va être formalisé dans un nouveau schéma de développement économique, présenté début 2024, et qui deviendra le document de référence pour guider tous les projets dans les années à venir.



LE SERVICE ADS, CHARGÉ D'INSTRUIRE VOS DEMANDES D'URBANISME

Le service ADS de la Communauté de commune Loire Layon Aubance apporte son soutien aux municipalités dans l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme. Une mission technique peu visible... mais fort utile.

L'« application du droit des sols » (ADS) est le respect des règles d'urbanisme en vigueur dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de chaque commune. Lorsqu'un habitant souhaite effectuer un aménagement sur sa propriété, qu'il s'agisse de construire, de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de l'agrandir ou de diviser son terrain pour le vendre, il doit prendre connaissance des règles du PLU, concevoir son projet en les prenant en compte, et déposer une demande d'autorisation auprès de sa Mairie avant de commencer les travaux.

Votre interlocuteur : votre mairie

Quelle que soit le type d'autorisation sollicitée - déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable de division ou certificat d'urbanisme - le demandeur doit s'adresser à sa mairie. Celle-ci pourra lui indiquer le zonage du PLU et les règles associées qui le concerne, renseigner sur les démarches à effectuer et les documents à remplir. Elle l'orientera éventuellement vers le service ADS intercommunal pour répondre à des points particuliers.

Un service de soutien aux communes

Situé aux Garennes-sur-Loire (commune déléguée de Juigné-sur-Loire rue de la Fuye), dans la Zone d'Activité de Lanserre le service ADS compte actuellement quatre instructeurs et une stagiaire en

formation, sous la responsabilité de Manon Dubois : « À réception du dossier, l'instructeur vérifie que toutes les pièces réglementaires sont bien présentes, conformes et correctement remplies. Il détermine ensuite si la demande est recevable par rapport au règlement du PLU de la commune, mais aussi par rapport aux prescriptions de certains services de l'État dont la consultation est obligatoire (exemples : Architecte des bâtiments de France, commission de sécurité et d'accessibilité, ou encore commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers). Enfin, il émet une proposition d'arrêté favorable ou de refus de la demande. Il ne s'agit que d'une proposition pour éclairer la décision du Maire. Au titre de la compétence urbanisme de la commune, c'est le Maire - ou l'adjoint à l'urbanisme s'il en a reçu la délégation du Maire- qui signe les autorisations.

LA DÉMATÉRIALISATION POUR GAGNER DU TEMPS

Depuis janvier 2022, le dépôt des dossiers de demande est possible en ligne, sur le portail unique créé à cet effet par la CCLLA. « Pour faciliter cette démarche, indique Manon Dubois, plusieurs guides pédagogiques sont téléchargeables sur le site de la CCLLA ». Cette dématérialisation offre plus de souplesse au demandeur, qui peut remplir et déposer le dossier depuis chez lui, quand il le souhaite 7 jours sur 7. Elle accélère l'instruction du dossier car les communes n'ont plus à effectuer la saisie. Enfin, elle permet à l'usager de suivre l'état d'avancement de son dossier et d'accéder à l'historique complet, ce qui sera utile par exemple en cas de revente du bien. Il reste cependant possible de déposer un dossier papier en Mairie.

LA DÉMATÉRIALISATION EN CHIFFRES

Depuis sa création en janvier 2022, le portail de dépôt de la CCLLA a reçu plus de...

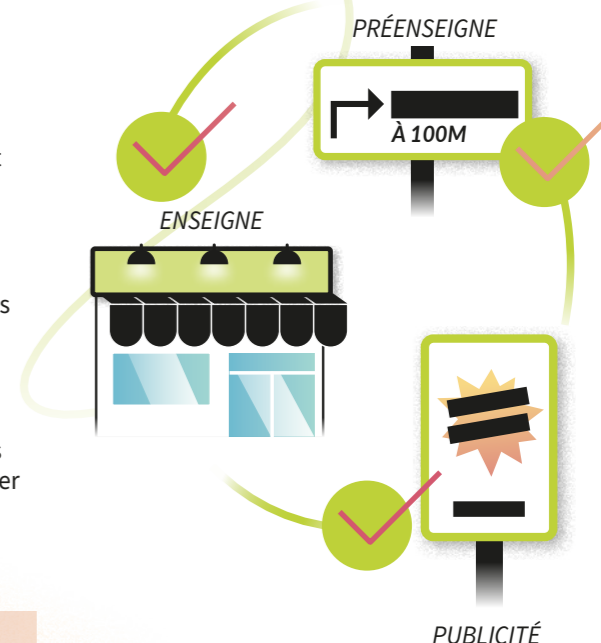
1500

demandes de déclarations préalables ou permis et près de

3000

demandes de certificat d'urbanisme.

« En deux ans, plus de la moitié des particuliers et les trois-quarts des notaires du territoire ont adopté l'outil, signe de son efficacité. »



DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

À partir du 1er janvier 2024, la compétence de la police de la publicité extérieure, instruite jusqu'à présent par les services de l'Etat, est transférée aux collectivités locales (communauté de communes ou commune selon sa taille). « Concrètement, explique Manon Dubois, cela veut dire que toute demande de création ou de modification concernant une enseigne, pré-enseigne ou affichage publicitaire extérieur* doit désormais être déposée directement en mairie. Cette mesure vise à simplifier les démarches, et replace le Maire en décisionnaire de cet aspect de l'aménagement de son territoire. Elle s'inscrit dans un objectif de « protection du cadre de vie » et s'attache à concilier liberté d'affichage et protection de l'environnement, notamment du paysage. »

Rappelons à cette occasion que l'affichage extérieur est très précisément encadré par la loi, au sein du code de l'environnement, et que suivant le type de support et le lieu, les projets sont soumis à déclaration préalable ou autorisation préalable.

Retrouvez toutes les informations utiles sur :



<https://loire-layon-aubance.fr/vivre-habiter/demarches-durbanisme>

*Pour en savoir plus sur la publicité extérieure :



<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/N31355>

RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Pour réduire leur facture énergétique et limiter l'impact environnemental de leurs infrastructures, les communes du territoire engagent de nombreux projets de rénovation et d'isolation. Zoom sur quelques exemples.



Réhabilitation complète d'un bâtiment à Bellevigne-en-Layon

La commune de Bellevigne-en-Layon a profité de la nécessaire réhabilitation et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment du Neufbourg, à Thouarcé (qui abrite notamment France services, le Centre socio-culturel, Initiatives Emplois, la Mission locale,...), pour engager d'importants travaux d'optimisation énergétique.

Au programme : remplacement des ouvertures, isolation sous toiture et intérieure en privilégiant les matériaux biosourcés comme la fibre de bois, et installation d'un système de chauffage par géothermie. Le bâtiment élimine ainsi toute consommation d'énergie fossile. Le fait de mettre en œuvre des solutions écologiquement vertueuses a permis d'obtenir des subventions complémentaires, notamment de la part de l'ADEME et du Syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire (Siéml).

Depuis novembre dernier, date d'achèvement des travaux, le Neufbourg offre ainsi de meilleures conditions de confort aux services hébergés et aux visiteurs reçus, pour un moindre coût de fonctionnement.

Chasse aux économies à Brissac-Loire-Aubance

La commune de Brissac Loire Aubance s'est engagée depuis quelques temps en faveur d'actions multiples concernant la protection de l'environnement et plus particulièrement les économies d'énergie.

Un travail a été mené sur le temps de l'éclairage public sur le territoire Brilaubannais, tout en tenant compte des besoins et spécificités de chaque commune déléguée. Les anciens luminaires qui éclairent les espaces publics extérieurs ont pratiquement tous été changés.

Également, le remplacement progressif des ampoules énergivores par des ampoules LED est un programme pluriannuel développé par la commune (équipements sportifs, écoles...). Plusieurs projets sont achevés, d'autres sont planifiés.

En 2023, la mairie de Brissac Loire Aubance a procédé au renouvellement de ses anciens radiateurs et à la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB), système de programmation et de gestion à distance du chauffage,

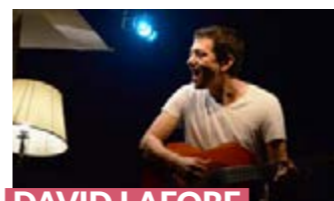
pièce par pièce, afin de l'ajuster le plus finement possible aux besoins réels.

Dans le même esprit, le remplacement des convecteurs vétustes et l'installation d'une GTB sont programmés au premier trimestre 2024 dans l'école de Saugé-L'Hôpital. D'autres établissements suivront cette dynamique.

En ce qui concerne les modes de chauffage, la commune de Brissac Loire Aubance projette le changement de ses anciennes chaudières fioul par des systèmes plus vertueux pour notre environnement et source, là aussi, d'économies d'énergie. Les études sont en cours.

Le centre socio-culturel de Brissac Loire Aubance ENJEU fera l'objet d'aménagements plus importants avec le remplacement du système de chauffage et d'eau chaude sanitaire, des menuiseries extérieures et de l'isolation intérieure. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, pour un lancement du chantier en septembre 2024. Les économies attendues en gains énergétiques sont estimées à 30%.

('Agenda)!



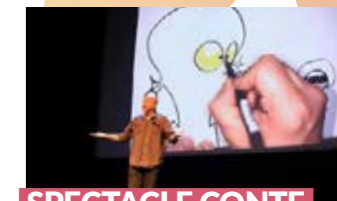
DAVID LAFORE
Concert acoustique
18 janvier à 20h30
Salle du Temps Libre
à Saint-Melaine-sur-Aubance
19 janvier à 20h30
Ancien Presbytère à Aubigné-sur-Layon



PIERROT - CIE ANAYA
Récit-concert
16 février à 20h30
Espace Cinéma à Chalonnes-sur-Loire



VOYAGE AU BOUT DE L'ENNUI
CIE LAMENTO
Danse
12 avril à 20h30
Pôle culturel de Faye d'Anjou



SPECTACLE CONTE ILLUSTRÉ
CIE TROLL
Contes animés
16 février de 20h00
à la bibliothèque de Rochefort-sur-Loire
17 février à 14h
à la médiathèque de Chalonnes-sur-Loire
Inscription auprès des bibliothèques



ON RÉPÈTE ANDROMAQUE
CIE DU POULPE
Théâtre
20 janvier à 20h30
Salle du Temps Libre à Saint-Melaine-sur-Aubance



CHANSONS PRIMEURS
Cabaret éphémère
17 mars à 17h00
Espace Aimé Moron à Juigné-sur-Loire



ATELIER CRÉATION
« LIVRE MANÈGE »
(AVEC PÉPÉ BLEU)
Atelier créatif
20 janvier - 10h00
à la bibliothèque de Rablay-sur-Layon
24 janvier - 10h00
à la bibliothèque de Blaison-Saint-Sulpice
Inscription auprès des bibliothèques



EXPOSITION POP-UP PHILIPPE UG

- Sculpture de papier ciselées
Du 4 au 21 mars
bibliothèque de Saint-Melaine-sur-Aubance et de Brissac-Quincé
Entrée libre aux horaires d'ouverture des bibliothèques
- Atelier création d'un pop-up avec l'artiste
le mercredi 20 mars
10h : bibliothèque de Brissac-Quincé
14h : bibliothèque de Saint-Melaine-sur-Aubance - Inscription auprès de la bibliothèque



LE CHAMPS DE BATAILLE
THÉÂTRE DE POCHÉ DE BRUXELLES
Théâtre
26 janvier à 20h30
Salle Beausite à Saint-Georges-sur-Loire



LE MALADE IMAGINAIRE
COLLECTIF CITRON
Théâtre
21 mars à 20h30
Salle de la Perrine à Saugé-l'Hôpital



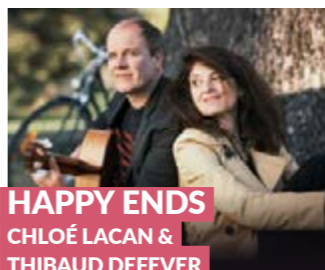
EN CAS DE PÉRIL IMMINENT
JÉRÔME ROUGER
CIE LA MARTINGALE
Théâtre
2 février à 20h30
Pôle Culturel à Faye d'Anjou



TOUT ÇA POUR L'AMOUR
JULIEN PONCET & EDWIGE BAILLY
Théâtre
29 mars à 20h30
Pôle culturel à Faye d'Anjou



HAPPY ENDS
CHLOÉ LACAN & THIBAUD DEFEVER
Concert théâtralisé
6 avril à 20h30
Espace Aimé Moron à Juigné-sur-Loire



HAPPY ENDS
CHLOÉ LACAN & THIBAUD DEFEVER
Concert théâtralisé
6 avril à 20h30
Espace Cinéma à Chalonnes-sur-Loire



DANS LA TÊTE DE MIRO
CIE ASYLUM
Jeudi 29 février à 11h
Médiathèque des Garennes-sur-Loire
Inscription auprès de la bibliothèque

RÉPONSES MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	P	A	T	R	I	M	O	I	N	E	S
2	A	M	E	L	E	S	E	R			
3	R	E	L	I	E	F	S	T	O	P	
4	E	N	E	S	I	L	O	D	A		
5	S	A	R	A	I	D	A	Y			
6	G	O	A	L	S	E	I	S			
7	B	E	R	G	E	I	R	A	A		
8	O	M	R	I	V	E	S	A	G		
9	C	E	P	E	I	R	L	I	E		
10	A	N	A	N	G	E	V	I	N	E	
11	G	T	I	E	N						
12	E	C	O	T	E	A	U	E	S		

Sera écologique, climatique, sociale et économique
T¹ R² A³ N⁴ S⁵ I⁶ T⁷ I⁸ O⁹ N¹⁰

Dans VOS yeux !

Postez vos photos sur Instagram
#lladansvosyeux ou envoyez les à l'adresse
communication@loirelayonaubance.fr pour
être mis à l'honneur sur les réseaux et dans
le prochain magazine !

BRAVO !

aux **Sirènes des Cot'eaux**,
Lidwine LECUIT,
ostéopathe à Vauchrétyen,
et **Audrey Bouille**,
directrice de la piscine du layon.

Photo **David Eveilleau** :
Pour en savoir plus sur cette
prise de vue, rendez-vous sur
la page Instagram Loire Layon
Aubance !



Les Sirènes des Cot'eaux au Château de Brissac © David Eveilleau

L'harmonie
en mouvement

VOS SERVICES EN UN CLIN D'OEIL

SIÈGE SOCIAL

1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire Cedex
02 41 74 93 74
contact@loirelayonaubance.fr
www.loire-layon-aubance.fr
Facebook @ **Loire Layon Aubance**
Instagram # **Loire Layon Aubance**

OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
le Vendredi de 9h à 12h30
(les services sont joignables par téléphone et mail l'après-midi)

ACCUEILS DES SERVICES DÉCENTRÉS

> **Services à la population** : Bellevigne-en-Layon
2 rue Jacques du Bellay / Thouarcé
02 41 54 02 68 - accueil.ddev@loirelayonaubance.fr

> **Services techniques** : Les Garennes-sur-Loire
Parc d'activités de Lanserre
15 rue de la Fuye / Juigné-sur-Loire
02 41 57 64 60 - accueil.dst@loirelayonaubance.fr

> **Assainissement** : Brissac Loire Aubance
217 chemin de la Gonorderie / Brissac-Quincé
02 41 44 64 95 - assainissement@loirelayonaubance.fr